



DIRECTION DE LA CONSTRUCTION
ET DE L'AMENAGEMENT

FDCA03_2021

BP 866 - 98 713 Papeete – TAHITI
Tél. 40 46 80 24 / 40 46 82 49

Mail. direction.sau@urbanisme.gov.pf

MAISON OPH

Nouvelle demande

OU

Modificatif

1. IDENTITE DU OU DES DEMANDEURS (Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation.)

Vous êtes un ou des particuliers

Madame Monsieur

Nom:

Prénom:

Madame Monsieur

Nom:

Prénom:

VOUS DISPOSEZ D'UN MANDATAIRE (personne tiers que vous choisissez pour suivre votre demande en votre nom – voir rubrique 6.2).

Votre mandataire est un particulier :

Madame Monsieur

Nom:

Prénom:

Votre mandataire est une personne morale :

Statut: (SA, SAS...)

Dénomination:

Raison sociale:

Représenté par: Madame Monsieur

Nom: Prénom:

2. COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse géographique (pk): côté: Mer Montagne Commune: Servitude:

Adresse postale: BP Code postal: Commune:

Tél.: Email: @

Coordonnées du mandataire :

Adresse postale: BP Code postal: Commune:

Tél.:

J'accepte de recevoir par voie électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante ou à celle de mon mandataire qui me représente* :

@

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3. LE TERRAIN* (Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.)

| Nom de(s) la terre(s) ou des lotissements | Section cadastrale | N° cadastral | Superficie (m ²) | Commune | Propriétaire |
|---|--------------------|--------------|------------------------------|---------|--------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Voie d'accès :

Privé Communale Territoriale

Contexte du terrain :

Viabilisé ¹ Constructions existantes Terrassements existants
 Non viabilisé Démolition à prévoir Raccordé à un réseau d'évacuation de

4. ETABLISSEMENT DES PLANS

Dénomination :

Représenté par : Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse postale : BP

Commune :

Téléphone :

Adresse électronique :

@

5. NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX ENVISAGÉS

Type OPH* : F3 F4 F5 Configuration PMR

Surface de plancher pour les travaux de construction (en m²) : (75 m² F3) et (95 m² F4 et F5) (standard)

Terrassements*

Volume des affouillements (déblais en m³) :

Volume des exhaussements (remblais en m³) :

Volume total des affouillements et exhaussements* (en m³) :

6. ENGAGEMENT DU OU DES DEMANDEURS*

6.1. Engagement du demandeur \$:

Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants (cocher le cas qui vous concerne) :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes coindivisaire du terrain en indivision et disposez de l'autorisation des autres coindivisaires ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.
- vous avez qualité pour utiliser le terrain appartenant au domaine privé de la Polynésie française, de la commune ou de l'Etat.

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation et certifie exacts les renseignements fournis.

A

Le

Signature du ou des demandeurs :

¹ Terrain raccordé aux réseaux d'électricité, de communication et télécommunication, d'alimentation en eau potable et d'eaux usées

6.2. Attestation du mandat délivré par le demandeur (s'il y a lieu) :

Je certifie exact avoir donné mandat pour accomplir en mon nom toutes démarches nécessaires en vue de l'obtention de l'autorisation sollicitée.

A

Le

Signature du ou des demandeurs :

Les demandes de permis sont établies en 5 exemplaires et adressées par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal ou déposées contre un récépissé de dépôt à la **Direction de la Construction et de l'Aménagement**.

Les données à caractère personnel collectées par la Direction de la Construction et de l'Aménagement, directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des demandes d'autorisation de travaux immobiliers. Le traitement de ces données est nécessaire pour accéder à votre demande ainsi qu'à l'accomplissement des missions de service public. Les données à renseigner dans le présent formulaire sont à ce titre obligatoires.

Elles sont à destination de la Direction de la Construction et de l'Aménagement ainsi que, des entités ou services de l'administration ayant un intérêt à en connaître conformément au code de l'aménagement de la Polynésie française et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : la Direction de la Construction et de l'Aménagement de la Polynésie française B.P.866 Papeete, direction.sau@urbanisme.gov.pf.

Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 PAPEETE - dpo@informatique.gov.pf

* Champs obligatoire / \$ choix obligatoire unique

7. AVIS DU MAIRE (Lorsque la demande est préalablement déposée en mairie notamment aux Tuamotu et Gambier)

| Equipements : | Prise en charge communale | | | Mise en place par le demandeur | Observations |
|-----------------------------------|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------------|---|
| | En place | A poser | Inexistant | | |
| Alimentation en eau | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="text"/> |
| Assainissement des eaux usées | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="text"/> |
| Assainissement des eaux pluviales | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="text"/> |
| Ramassage des ordures ménagères | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="text"/> |
| Réseaux électricité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="text"/> |
| Voie publique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="text"/> |
| Voie privée | La voie existe-t-elle ? Est-elle carrossable ? Les conditions d'accès sont-elles satisfaisantes ? | | | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| Sécurité incendie | La sécurité incendie peut-elle être assurée ? | | | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

FAVORABLE (indiquer la nature des réserves s'il y en a)

DÉFAVORABLE (indiquer les motivations compte tenu des observations figurant aux rubriques)

Date :

Signature et cachet du maire :

ANNEXE 1. FICHE COMPLEMENTAIRE – ASSAINISSEMENT AUTONOME

Raccordement à un dispositif⁵ :

- déjà existant (se reporter à la partie 1)
 à réaliser (se reporter à la partie 2)

Partie 1. Raccordement à un dispositif déjà existant

- Nombre d'équivalents usagers permanents :
 - déjà raccordés au dispositif existant :
 - supplémentaires prévus :
- Description du dispositif existant (identification des différents ouvrages, dimensionnement...) :

Partie 2. Raccordement à un dispositif à créer

- Nombre d'équivalents usagers permanents :
- Perméabilité moyenne du terrain :
 - valeur de k (coefficient de perméabilité) : millimètres par heure (mm/h)
- Profondeur de la nappe par rapport au niveau du terrain naturel⁵ :
 - inférieure à 1 mètre
 - entre 1 mètre et 2 mètres
 - supérieure à 2 mètres, ou absence de nappe

Partie 3. Filière de traitement

REMARQUE IMPORTANTE :

Le traitement de l'ensemble des eaux usées (eaux vannes et eaux ménagères) est normalement commun. Il permet de mieux répondre aux exigences de protection de la santé publique et de l'environnement.

Le traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères peut être envisagé, à titre exceptionnel, lorsque la surface du terrain est insuffisante pour permettre la mise en place d'un traitement commun.

3.1. TRAITEMENT COMMUN DE TOUTES LES EAUX USÉES[§]

- | | | | | | | |
|--------------------------|------------|----------------|---|--|---|----------------------|
| <input type="checkbox"/> | filière 1a | Fosse septique | ⇨ | Epandage souterrain en sol naturel | | |
| <input type="checkbox"/> | filière 1b | Fosse septique | ⇨ | Tertre d'infiltration | | |
| <input type="checkbox"/> | filière 1c | Fosse septique | ⇨ | Epandage souterrain en sol reconstitué | | |
| <input type="checkbox"/> | filière 2 | Fosse septique | ⇨ | Lit bactérien percolateur | ⇨ | Puits d'infiltration |
| <input type="checkbox"/> | filière 3 | Fosse septique | ⇨ | Lit filtrant drainé à flux vertical | ⇨ | Puits d'infiltration |
| <input type="checkbox"/> | filière 4 | Fosse septique | ⇨ | Lit filtrant drainé à flux horizontal | ⇨ | Puits d'infiltration |

3.2. TRAITEMENT SÉPARÉ DES EAUX VANNES ET DES EAUX MÉNAGÈRES (AUX TUAMOTU ET GAMBIE)[§]

- | | | | | |
|--------------------------|-------------|-----------------|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | filière 1'a | Fosse septique | ⇨ | Epandage souterrain en sol naturel |
| | | Boîte à graisse | ⇨ | Puits d'infiltration |

Partie 4. Caractéristiques*

- | | | | | |
|---|--|-----------------------------------|---|----------------|
| ▪ | Fosse septique | volume : | <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/> | litres |
| ▪ | Boîte à graisse | volume : | <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/> | litres |
| ▪ | Epandage souterrain en sol naturel | longueur totale des tranchées : | <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/> | mètres |
| ▪ | Tertre d'infiltration | superficie : | <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/> | m ² |
| ▪ | Epandage souterrain en sol reconstitué | superficie : | <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/> | m ² |
| ▪ | Lit bactérien percolateur | superficie : | <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/> | m ² |
| | | hauteur des matériaux filtrants : | <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/> | mètres |
| ▪ | Lit filtrant drainé vertical | superficie : | <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/> | m ² |

▪ Lit filtrant drainé horizontal

largeur : mètres

▪ Puits d'infiltration

diamètre : mètres

profondeur totale : mètres

ANNEXE 2. FICHE COMPLEMENTAIRE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Raccordement à un dispositif⁵ :

- déjà existant (*se reporter à la partie 1*)
- à réaliser (*se reporter à la partie 2*)

Partie 1. Raccordement à une station déjà existante

- Nom de la station d'épuration :
- Nombre d'équivalents usagers permanents supplémentaires prévus :

Partie 2. Raccordement à un dispositif à créer

- Nombre d'équivalents usagers permanents :
- Volume d'eau à traiter : m³ par jour
- Filière de traitement envisagée

ANNEXE 3. LISTING DES PIÈCES A JOINDRE (OPH)

1. Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièces

- PCOPH01. Formulaire type complété, daté et signé
- PCOPH02. Plan de situation permettant de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune
- PCOPH03. Extrait du plan cadastral du terrain datant de moins de 6 mois
- PCOPH04. Plan type du fare OPH concerné
- PCOPH05. Plan de masse à une échelle côté entre 1/200^e et 1/500^e présentant :
 - L'orientation ;
 - Les limites du terrain ;
 - En de terrain en pente, les courbes de niveau et l'indication des surfaces nivelées du terrain ;
 - L'implantation des bâtiments existants à maintenir ou à démolir et précisant le cas échéant la position des ouvrages d'assainissement existants ;
 - Les distances d'implantation des constructions projetées (assainissement y compris) par rapport aux limites du terrain et aux autres constructions existantes sur le terrain ;
 - L'emplacement et la nature des clôtures existantes ou projetées ;
 - Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ;
 - Le tracé et les caractéristiques des réseaux :
 - d'alimentation en eau (du point de raccordement à un réseau d'eau public ou privé, autorisé, jusqu'à la limite de propriété ou à l'ouvrage de comptage s'il existe) ;
 - d'évacuation des eaux pluviales (des points de collecte jusqu'aux ouvrages d'évacuation ou d'infiltration) ;
 - et d'eaux usées (des points de collecte jusqu'aux ouvrages d'assainissement ou tabouret de branchement si un réseau collectif est disponible).
 - L'emplacement des aires de stationnement pour véhicules et des garages faisant apparaître les conditions de circulation et de raccordement aux voies de dessertes.
 - L'emplacement de la boîte aux lettres

2. Pièces à joindre en fonction de la nature ou de la situation du projet

Lorsque le terrain concerné par le projet est bordé par un domaine public (routier, fluvial et/ou maritime) :

- PCOPH06. Délimitation du domaine public (maritime et/ou fluvial bordant le terrain)⁽¹⁾
- PCOPH07. Alignement de la voie ou des voies publiques bordant le terrain d'assiette⁽²⁾
- PCOPH08. Récépissé du dépôt de la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public lorsque le projet de construction porte sur une dépendance du domaine public⁽³⁾.

Lorsque le terrain concerné par le projet, est inclus dans un lotissement :

- PCOPH09. Règlement de construction du lotissement
- PCOPH10. Avis du lotisseur, de l'association syndicale du lotissement ou de l'architecte conseil lorsque le règlement de construction le prévoit.

Lorsque le terrain oblige l'implantation de l'assainissement autonome dans une configuration particulière :

- PCOPH11. Étude par un bureau d'études spécialisé confirmant que l'implantation des dispositifs d'assainissement situés à moins de 5 mètres d'une tête de talus et ne pouvant être déplacés, ne porte pas préjudice à la stabilité du talus et ne présente aucun risque d'affaissement dans le talus ou de résurgences d'eaux usées le long du talus.
- PCOPH12. Plans en coupe des dispositifs d'assainissement des eaux usées par rapport au milieu naturel pour les ouvrages d'assainissement situés dans des conditions particulières (par rapport au terrain naturel ou remblayé, des talus, des murs de soutènement ou de parement, des enrochements, de la nappe, etc.).

Lorsque le projet se raccorde à une station d'épuration collective existante :

- PCOPH13. Attestation de la société d'exploitation confirmant la possibilité d'accueillir (en termes de débits) et de traiter (en termes de charges polluantes) les eaux usées supplémentaires au niveau de la station d'épuration ;
- PCOPH14. Autorisation du concessionnaire du réseau d'assainissement, dans le cas d'un raccordement à un réseau d'assainissement collectif public.

Lorsque le projet comprend des terrassements :

- PCOPH15. Note descriptive de l'aménagement comprenant :
 - Présentation de l'état initial du terrain ;
 - Présentation de l'aménagement projeté (volume et localisation des déblais et/ou remblais)
- PCOPH16. Plan de l'état initial du terrain et de ses abords faisant apparaître le relief, les constructions et les plantations existantes, les équipements et ouvrages publics ou privés qui desservent le terrain, ainsi que, dans le cas où la demande ne concerne pas la totalité de l'unité foncière, la partie de celle-ci qui n'est pas incluse dans le projet d'aménagement. L'échelle du plan est adaptée pour une bonne appréciation du site ;
- PCOPH17. Plan de masse reprenant les éléments du plan initial et faisant apparaître l'organisation et la composition d'ensemble du projet de terrassement (ainsi que les plantations à conserver ou à créer). Les zones d'exhaussement et d'affouillement sont indiquées en précisant les volumes mis en jeu. L'échelle du plan est adaptée pour une bonne compréhension du projet ;
- PCOPH18. Coupes faisant apparaître la situation du projet dans le profil du terrain naturel. Ces coupes sont reportées sur le plan de l'état initial et sur le plan de masse ;
- PCOPH19. Autorisation d'abattage d'arbres le cas échéant

Lorsque le projet est situé dans une zone d'aléa fort (submersion marine, inondation, mouvement de terrain, tsunami...) :

- PCOPH20. Une étude de faisabilité par un bureau d'études compétent

INFORMATION :

Dans le cas d'un permis modificatif, seules les pièces qui sont impactées par la modification et le formulaire seront requises